

**DECISION DE COMPOSITION DU JURY D'UN CONCOURS EXTERNE SUR
TITRES ET INTERNE SUR EPREUVES PERMETTANT L'ACCES AU 1^{er} GRADE DU
CORPS DES ASSISTANTS MEDICO-ADMINISTRATIFS
DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE**

**Direction des Ressources Humaines
et de la Formation**
Service des Concours
162 Avenue Lacassagne
Bâtiment B
69424 LYON Cedex 03

Le Directeur général,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la Loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le Décret n° 2011-661 du 14 juin 2011 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'Arrêté du 27 septembre 2012 fixant la composition du jury et les modalités d'organisation des concours externe et interne permettant l'accès au premier grade du corps des assistants médico-administratifs ;
Vu le Décret n° 2020-1279 du 20 octobre 2020 modifiant le décret n° 2011-660 du 14 juin 2011 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la catégorie B de la fonction publique hospitalière ;
Vu l'Arrêté du 20 octobre 2020 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne permettant l'accès au corps des assistants médico-administratifs de la fonction publique hospitalière ;
Vu le Décret n°2018-114 du 16 février 2018 relatif à la collecte des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et créant la « Base concours » ;
Vu l'Arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours » ;
Vu la décision d'ouverture du concours interne sur épreuves et externe sur titres d'Assistant médico-Administratif de la Fonction Publique Hospitalière en date du 27 mai 2024 ;
Vu l'Arrêté du 4 mai 2020 fixant la nature et le format des données à caractère personnel relatives aux caractéristiques et au processus de sélection des candidats à l'accès à la Fonction Publique et les modalités de leur transmission au service chargé de la « Base concours »,

DECIDE

ARTICLE 1 :

La composition du jury est fixée comme suit :

Directeur de l'établissement organisateur du concours ou son représentant, présidents :

- AUGER Aude, Directrice adjointe des ressources humaines et de la formation, Hospices Civils de Lyon,
- BESNEHARD François, Directeur Adjoint des ressources humaines, Hospices Civils de Lyon,

- BOYER Marie, Directrice des ressources humaines, Hospices Civils de Lyon,
- CHARTIER Julie, Directrice Adjointe des ressources humaines et de la formation, Hospices Civils de Lyon,
- CORRE Valérie, Directrice Centrale des soins, Hospices Civils de Lyon,
- FLEURISSON Fanny, Directrice adjointe Direction des Affaires Médicales, Hospices Civils de Lyon,
- GUIVARCH Léa, Directrice des ressources humaines et de la formation, Hospices Civils de Lyon,
- INGELAERE Aurélie, Directrice Adjointe des ressources humaines, Hospices Civils de Lyon,
- MONS Caroline, Directrice Adjointe, Hospices Civils de Lyon,
- NALET Marie, Directrice Adjointe des ressources humaines et de la formation, Hospices Civils de Lyon,
- ORMANCEY Fabrice, Directeur Adjoint, Hospices Civils de Lyon,
- TZISLAKIS Mathilde, Directrice référente de Pôle, Hospices Civils de Lyon,

Membre de catégorie A en fonction dans le ou les départements dans lesquels sont situés les établissements concernés, choisi par le directeur de l'établissement organisateur du concours, membres :

- ARRAULT Anne, Responsable des ressources humaines, Hospices Civils de Lyon,
- BOSSY Laetitia, Responsable des ressources humaines, recrutement et attractivité, Hospices Civils de Lyon,
- COMBARETTE Xavière, Cadre Administratif de Pôle au Groupement Hospitalier Est, Hospices Civils de Lyon,
- DORBON Angèle, Cadre Administratif de Pôle, Ecoles et Instituts, Hospices Civils de Lyon,
- ENRIQUEZ SARANO Fleur, Contrôleur de gestion au Groupement Hospitalier Sud, Hospices Civils de Lyon,
- GUITTON Louise, Cadre Administratif de Pôle au Groupement Hospitalier Nord, Hospices Civils de Lyon,
- LAVILLE LANTY Christine, Cadre Administratif de Pôle au Groupement Hospitalier Sud, Hospices Civils de Lyon,
- LENORMAND Charline Responsable des ressources humaines, Dialogue social et affaires générales, Hospices Civils de Lyon,
- MARCHAISON Julie, Responsable des ressources humaines au Groupement Hospitalier Sud, Hospices Civils de Lyon,
- MOUNEYRES Catherine, Responsable gestion administrative, Hospices Civils de Lyon,
- TAILLADE Laure, Responsable des ressources humaines, Hospices Civils de Lyon,
- TIEN BREEM Hélène, Responsable de gestion administrative, Hospices Civils de Lyon,

Praticien Hospitalier en fonction dans un établissement hospitalier public, non concerné par ce concours, choisi par l'autorité investie du pouvoir de nomination organisatrice du concours, membres :

- BAYLE Sophie, Praticien Hospitalier, Service de pneumologie, CHU de St Etienne - Loire,
- FONTANA Luc, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, Santé au Travail et pathologies professionnelles, CHU de St Etienne - Loire,
- NGAMENI Anaclet, Praticien Hospitalier, UHCD, CHU de St Etienne - Loire,
- YVOREL Violaine, Praticien Hospitalier, Service d'anatomie et Cytologie Pathologique, CHU de St Etienne - Loire,
- WILLERMOZ Laurence, Praticien Hospitalier, Psychiatre, Centre Hospitalier le Vinatier, Lyon-Bron,

Professeur de l'enseignement du second degré, enseignant dans une discipline correspondant aux branches ouvertes au concours, désigné par le directeur de l'établissement organisateur du concours, membres :

- ASSEMAN Sylvie, Professeur d'Enseignement Technique ST2S, Lycée Lumière - Lyon 08,
- CASTELLI Anne Marie, Professeur d'Enseignement Technique, Lycée Professionnel Saint Louis Saint Bruno - Lyon 01
- CHAUVIN Fanny, Professeur d'Enseignement Technique ST2S, Lycée J. Brel, 69 Vénissieux – Rhône
- DURAND Charlaïne, Professeur d'Enseignement Technique ST2S, Lycée Aiguerande, 69 Belleville en Beaujolais,
- GONTARD Fabrice, Professeur d'Enseignement Technique STMS, Lycée Camus Sermenaz 69 Rillieux la Pape - Rhône
- LANGUILLE Catherine, Professeur d'Enseignement Technique ST2S, Lycée Lumière - Lyon 08,
- LAPIERRE Patricia, Professeur d'Enseignement Technique, Responsable FCIL Secrétariat Médical, Lycée Professionnel Saint Louis Saint Bruno - Lyon 01,
- LECOMTE Aude, Professeur d'Enseignement Technique ST2S, Lycée Aiguerande, 69 Belleville en Beaujolais - Rhône,
- SAID Sonia, Professeur d'Enseignement Technique ST2S, Lycée Lumière - Lyon 08,
- TOBAL MAAMAR Djemel, Professeur d'Enseignement Technique ST2S, Lycée J. Brel, 69 Vénissieux – Rhône,

ARTICLE 2 :

Les membres de jury extérieurs à l'établissement organisateur du concours peuvent bénéficier de la prise en charge de leur frais de déplacement et d'une rémunération pour leur participation aux réunions de jury, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Lyon, le 24 septembre 2024

La Directrice adjointe des ressources humaines
et de la formation

Julie CHARTIER